

# L'IMMIGRATION CANADIENNE

## SECONDE PARTIE

### IV

## L'immigrant, son admission et les influences extérieures.

A tour de rôle, l'intérêt de chaque parti politique prime celui du pays, dans notre système d'immigration, et vicie le régime du haut en bas, avons-nous dit. Mais les politiciens ne sont pas satisfaits d'avoir étendu leur emprise sur tous les rouages de la machine compliquée par laquelle passe l'immigrant. Et, dès l'arrivée de chaque paquebot, ils interviennent, dans de nombreux cas, pour faire admettre au Canada, grâce à leurs manœuvres et à leur influence dans les ministères, des individus indésirables et marqués pour le renvoi dans leur pays d'origine, par les fonctionnaires consciencieux chargés d'examiner l'état civil et la condition mentale et physique des nouveaux venus. D'autres influences aussi s'exercent en faveur de l'immigrant détenu au port d'entrée.

### L'IMMIGRANT ISOLÉ

L'immigrant isolé n'a pas d'influence qui l'aide à son arrivée. Il ne connaît personne ici, n'a pas de parents ni d'amis, et il doit se conformer à la décision des examinateurs, à son sujet. Si l'examen lui est favorable, ou s'il réussit à dissimuler aux représentants de l'Etat telle maladie ou tel fait qui le classerait au rang des indésirables, une fois découvert, tant mieux pour l'immigrant. Mais si les inspecteurs s'aperçoivent, soit à cause de son état civil douteux, de sa pénurie d'argent, ou pour cause de faiblesse d'esprit ou de mauvais état de santé, il sera renvoyé sans délai dans son pays d'origine, aux frais de la compagnie de navigation qui l'amenait ici.

Il arrive parfois que des injustices graves — involontaires, et faites de bonne foi, disons-le à la décharge du ministère de l'Intérieur, — se commettent envers des immigrants de cette catégorie. Ainsi, l'été dernier, par exemple, une jeune Française, d'apparence très honorable, fut renvoyée de Québec en France, peu de jours après son arrivée, en dépit de ses vives protestations. Un membre de l'équipage du paquebot où elle avait pris passage, pour venir au Canada, avait porté auprès des autorités de l'immigration, dès le débarquement, de graves accusations contre son honnêteté et affirmé qu'elle était, à sa connaissance personnelle, de mœurs galantes. L'accusation était si précise, — l'homme avait donné des détails, — que la jeune fille ne fut pas admise au pays. Peu de semaines après, et par hasard, — le dénonciateur s'étant vanté, au voyage suivant, de s'être bien vengé d'avoir été éconduit par la jeune fille, pendant sa traversée en Amérique, — la vérité se fit. Mais il était trop tard pour réparer l'injustice dont la jeune Française avait souffert.

L'immigrant isolé court donc tous les risques de l'examen. Il peut bien en appeler de la décision des inspecteurs à la commission permanente des enquêtes ou au ministre de l'Intérieur, s'il a la somme d'argent exigée pour le dépôt nécessaire en cette circonstance. Mais il est certain que ni la politique, ni les politiciens ni le sentiment n'interviendront en sa faveur.

### L'IMMIGRANT QUI A DES AMIS

Il en va tout autrement de l'immigrant qui a déjà au Canada des parents, des amis, ou encore, des connaissances, des pays. Ces immigrants sont le plus grand nombre, depuis quelques années, car le courant établi entre l'Europe et le Canada vient maintenant presque toujours des mêmes régions. Celui qui veut quitter son village, au pied des Carpates ou dans les régions de la Finlande, ou bien dans les hautes-terres de l'Ecosse, y est le plus souvent induit par des parents ou des amis, qui sont déjà ici depuis plusieurs mois, assez longtemps même pour s'être fait naturaliser sujets canadiens. S'il n'a pas d'argent, ou s'il croit être susceptible de détention, à Québec, ses parents ou ses amis rendent au Canada y avisent; grâce à leur qualité d'électeurs déjà inscrits sur les listes, ou qui s'y feront bientôt inscrire, ceux-ci interviennent ou font intervenir le chef désigné de leur colonie auprès du député ou du candidat, dans ce collège électoral. Le député ou le candidat use de ses influences auprès du ministère de l'Intérieur, met la machine en branle; et, presque toujours, il obtient un permis d'entrée selon la classe IV, qui exempte l'immigrant de toute inspection quelconque, ou bien une autorisation d'entrer au Canada sans avoir la somme d'argent requise pour y être admis, (\$25 en été, \$50 en hiver). Et l'immigrant peut alors s'embarquer, confiant en son étoile. Ses amis lui aplaniront les voies, dès son arrivée, grâce à leur influence politique ou à celle de leur député canadien.

Plusieurs immigrants sont écartés, à leur arrivée, s'ils n'ont pas de permis, soit pour causes civiles, soit pour causes médicales. En ces circonstances encore, leurs parents, leurs amis et les politiciens leur sont d'un grand secours. Un télégramme est vite expédié; et l'individu mis au courant de la situation a vite fait de mettre l'épaulé à la roue pour faire franchir l'ornière. Le député s'affaire, les politiciens aussi, et, peu longtemps parfois après l'arrivée de l'immigrant douteux, un télégramme du ministre ou du sous-ministre ordonne son élargissement et son admission, "*as a matter of grace*", comme l'on dit dans les cercles de l'immigration. Dans certains cas, si les parents des détenus connaissent un tant soit peu les mœurs politiques, ils auront tôt fait d'intéresser à leur affaire quelque politicien, de Québec même, parfois, — il faut y mettre le prix, et être discret; — et le politicien interviendra, tempêtera, menacera, fera un ou deux voyages à Ottawa, auprès du ministère, et réussira, s'il y a l'ombre d'une ombre de circonstance favorable au suspect, à le faire relâcher. L'immigrant ou sa famille paiera quelque chose au politicien, — ses frais de déplacement et ses bons offices, — et le pays accueillera quelques indésirables de plus, pour l'amour de la politique. Certains des indésirables, à leur arrivée au pays, ont déjà, pour s'intéresser à leur sort, plusieurs personnes, les unes qui agissent en toute bonne foi, et sans le moindre intérêt, — si ce n'est par motif sentimental, — d'autres, moyennant finances. Ni les uns ni les autres ne se connaissent, mais, pour qui voit l'enchevêtrement des recommandations et des instances, le spectacle ne manque pas de piquant.

### "AS A MATTER OF GRACE"

L'admission par faveur ministérielle, soit pour des motifs politiques, soit pour toute autre cause, est assez fréquente. Bien entendu, il n'existe pas de statistiques officielles à ce sujet. Mais des centaines et des milliers d'immigrants, à chaque saison, bénéficient de ce traitement de faveur. Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer, par exemple, dans les salles de la maison de détention pour les immigrants, à Québec, tels cas médicaux, — des imbéciles ou des faibles d'esprit, — mis en observation par les inspecteurs de l'Etat, et d'aller ensuite surveiller les convois du *Pacifique Canadien*, pendant les jours suivants. La moitié du temps, on retrouve, dans une voiture de seconde, le détenu, relâché sur recommandation ministérielle.

Le rapport du directeur général du service médical de l'immigration et les statistiques qu'il renferme, depuis quelques années, confirment ce renseignement. Nous n'avons à notre disposition que ceux de 1910 et de 1911; mais ils suffisent pour la démonstration. En 1910, (table II, classe IV), il y eut 74 cas de détention pour maladies nerveuses et mentales. De ces 74 personnes, 26 furent admises ensuite, sur ordre du ministre. En 1911, la proportion des admissions est plus forte, pour ces cas de maladie mentale mis en observation: il y eut 93 cas de détention; et 45 de ces malades furent admis, *as a matter of grace*. La proportion des admissions, en 1912 et en 1913, est encore plus élevée. Et le ministère de l'Intérieur, qui laisse entrer par faveur ces faibles d'esprit, ces fous, ces épileptiques, ces imbéciles et ces idiots, ne se donne même pas la peine d'avertir de ce fait les provinces ou les municipalités dans lesquelles ils vont s'établir, et qui en auront certes la charge, sous peu d'années. Ces admissions *as a matter of grace* n'ont pas lieu, du reste, que pour les gens atteints de maladies nerveuses. Il y a des interventions en faveur d'immigrants atteints d'autres maladies ou écartés pour toutes sortes de raisons; et, si l'on écoutait les représentations de certains politiciens ignorants, l'Etat ouvrirait toutes grandes ses portes à des immigrants atteints de trachome ou de maladies analogues, de guérison longue, difficile ou même impossible.

Une réforme générale s'impose donc, dans le régime actuel; et plus on tarde à la faire, plus l'immigration et ses différents aspects compliquent la solution du problème canadien.

Georges PELLETIER.